



Insectes en masse, le bailleur a-t-il l'obligation d'agir?

Par **Blaizota**, le **03/05/2017 à 12:38**

Bonjour!

Alors voilà! Mes locataires viennent d'emménager il y a une semaine passée. Ils m'envoient une photo se plaignant d'insectes en masse mais ne savent pas comment ils pénètrent dans la maison.

Est-ce à nous propriétaires de faire intervenir quelqu'un?

Où peut-on trouver les infos légales sur nos devoirs et obligation de bailleurs de ce genre?

Merci

Amandine

Par **jos38**, le **03/05/2017 à 13:09**

bonjour. vous pouvez contacter le syndicat des propriétaires qui vous renseignera à ce sujet. chaque année, je suis envahie par les fourmis volantes que je tue avec une bombe tout simplement. elles pénètrent par le système d'aération dans les murs. si c'était des cafards, on pourrait parler d'insalubrité

Par **Lag0**, le **03/05/2017 à 13:22**

Bonjour,

Pour la désinsectisation, les produits sont à la charge du locataire, la main d'œuvre à celle du bailleur. C'est donc au bailleur de commander les travaux à l'entreprise et à se faire ensuite rembourser uniquement les produits dans les charges.

Par **Blaizota**, le **03/05/2017** à **13:40**

Merci beaucoup pour ces précisions.

Donc tant qu'il ne s'agit pas de cafards nous ne sommes pas contraints d'agir?